



Pension alimentaire non versée

Par **Paillette123**, le **14/06/2019** à **19:00**

Bonjour

Mon ex compagnon père de mes 2 enfants n'a jamais respecté le jugement fixant le paiement de la PA à 200 € par enfants (2) et ce depuis janvier 2016.

Mr a bien organisé son insolvabilité, travaille comme auto entrepreneur avec 0 € de CA.

J'ai déposé plainte en décembre 2018, il a été convoqué en février 2019.

A ce jour j'attends encore un retour de cette plainte et mr a commencé le versement de la PA en avril, puis mai. Celle-ci n'a jamais été indexée, et doit être versée le 2 du mois.

Il me l'a versé du compte de sa compagne (lui efface toutes preuves de revenu) le 13 du mois . Là le 14 juin, je n'ai toujours rien. Je me demande chaque mois si oui ou non il va s'y tenir (j'ai ASF quand il la verse pas). Je souhaite savoir selon vous svp, vu qu'il organise son insolvabilité, va t il y échapper?

Et si non puis je aussi demander des dommages et intérêts ? Si oui comment sont ils fixés?

Je suis dans une situation critique.

Merci infiniment pour vos réponses